



Commission de la Famille et de l'Intégration

Procès-verbal de la réunion du 3 juillet 2019

Ordre du jour :

1. **Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 12 et 13 décembre 2018 et du 29 avril 2019**
2. **7269** **Projet de loi complétant le Code du travail en portant création d'une activité d'assistance à l'inclusion dans l'emploi pour les salariés handicapés et les salariés en reclassement externe**
- Rapporteur : Monsieur Max Hahn

- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'État
- Présentation et adoption d'un projet de rapport
3. **Étude de l'Université du Luxembourg « Bénéficiaires, acteurs et prestations des offices sociaux » / Synthèse de l'évaluation de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale**

- Entrevue avec un chercheur de l' « Institute for Generations and Family Research »
4. **Divers**

*

Présents : M. Marc Angel, M. Marc Baum, M. Eugène Berger remplaçant M. Gilles Baum, M. Yves Cruchten remplaçant Mme Tess Burton, Mme Joëlle Elvinger remplaçant Mme Carole Hartmann, Mme Stéphanie Empain remplaçant Mme Djuna Bernard, M. Paul Galles, M. Max Hahn, M. Charles Margue, M. Marco Schank, M. Marc Spautz

Madame Corinne Cahen, Ministre de la Famille et de l'Intégration

Dr. Anette Schumacher, de l'Université du Luxembourg

M. Gilles Rod, du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région

M. Jean-Paul Bever, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Marc Hansen

*

Présidence : M. Max Hahn, Président de la Commission

*

1. Approbation des projets de procès-verbal des réunions des 12 et 13 décembre 2018 et du 29 avril 2019

Les projets de procès-verbal des réunions des 12 et 13 décembre 2018 ainsi que le projet de procès-verbal de la réunion du 29 avril 2019 sont adoptés à l'unanimité des membres présents de la Commission de la Famille et de l'Intégration.

2. 7269 Projet de loi complétant le Code du travail en portant création d'une activité d'assistance à l'inclusion dans l'emploi pour les salariés handicapés et les salariés en reclassement externe

Monsieur le Président-Rapporteur Max Hahn (DP) procède à une succincte présentation de l'avis complémentaire du Conseil d'État du 25 juin 2019 dans lequel la Haute Corporation ne relève que d'observations d'ordre minime.

Monsieur Marc Spautz (CSV) s'interroge sur l'étendue du champ d'application du présent projet de loi, plus particulièrement en ce qui concerne les salariés handicapés actifs dans le secteur public, parce qu'il paraît que le secteur public emploie un taux proportionnellement élevé de salariés handicapés.

Madame le Ministre Corinne Cahen indique qu'elle se concertera avec les ministres de la Fonction publique et du Travail afin d'élucider cette question.

Monsieur Marc Spautz (CSV) demande qu'il soit clairement annoncé si la loi en projet sous rubrique s'applique aux salariés handicapés actifs dans le secteur public dès que la réponse soit claire.

Approbation d'un projet de rapport

Le projet de rapport soumis aux membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration est adopté.

Temps de Parole

La Commission de la Famille et de l'Intégration propose de recourir au modèle 1 pour les débats afférents au présent projet de loi.

3. Étude de l'Université du Luxembourg « Bénéficiaires, acteurs et prestations des offices sociaux » / Synthèse de l'évaluation de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale

- Entrevue avec un chercheur de l' « Institute for Generations and Family Research »

En guise d'introduction, Monsieur le Président Max Hahn (DP) note que la présente entrevue se tient sur requête des membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration en ce qu'il paraissait opportun de se concerter avec un des auteurs de l'étude sous rubrique sur les résultats de celle-ci.

Madame le Ministre Corinne Cahen rappelle que la présente étude cherche à évaluer l'impact de la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale et que lors de la présentation de l'étude en réunion de la Commission de la Famille et de l'Intégration du 20 mars 2019¹, il ressortait que le ressenti des intervenants, qu'ils soient bénéficiaires, assistants sociaux, membres d'un conseil d'administration d'un office social ou autres, est globalement positif.

L'oratrice tient, de même, à souligner que les offices sociaux tels qu'en place à ce stade ne prennent plus l'allure d'un dit « bureau des pauvres », « *Aarmenbüro* » en luxembourgeois, mais offrent une multitude hétéroclite de services allant bien au-delà d'un soutien financier ; il est, ainsi, fait mention de renseignements en matière d'aide sociale ou d'un appui pour ce qui est des divers formulaires.

Un chercheur de l' « *Institute for Generations and Family Research* » (ci-après « chercheur ») présente les grandes lignes de l'étude sous rubrique ; pour ce qui est des détails de celle-ci, il est renvoyé à sa version écrite².

Échange de vues

En ce qui concerne la réticence à recourir à un office social des bénéficiaires potentiels, Monsieur le Président Max Hahn (DP) se souvient des difficultés éprouvées lors de la campagne de vulgarisation afférente à l'introduction de l'allocation de logement et souligne l'importance d'une campagne de sensibilisation au sujet des attributions des offices sociaux.

Monsieur Marc Baum (*déi Lénk*) s'interroge sur les conséquences que l'on songe réserver aux constats présentés par le chercheur en ce que les remèdes aux problématiques repérées relèvent principalement des compétences de l'exécutif et des autorités locales.

Madame le Ministre Corinne Cahen indique que le ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région fournit d'ores et déjà une formation continue aux assistants sociaux et aux membres des conseils d'administration des offices sociaux surtout en matière des mécanismes d'aide sociale plus récents comme le revenu d'inclusion sociale (ci-après « REVIS ») et que l'implémentation d'un nouveau système informatique permettra de plus facilement échanger les données entre les différents intervenants.

En ce qui concerne la sensibilisation, l'oratrice mentionne que l'on travaille depuis longtemps sur ce sujet, mais que la perception subjective du public ne change guère au gré des autorités et qu'elle vérifiera comment l'on pourra mieux aménager la dichotomie entre aide individuelle et une harmonisation entre les différents offices sociaux.

Monsieur Marc Angel (LSAP) s'interroge sur les divergences de traitement entre les divers offices sociaux, voire entre assistants sociaux parmi un même office social, et souligne qu'il est nécessaire que les bénéficiaires potentiels s'adressent le plus tôt possible à l'office social compétent en ce que 74,1% des bénéficiaires indiquent que le recours à l'office social était leur dernière option ignorant la possibilité du travail préventif que ce dernier peut effectuer.

Le chercheur note que les divergences de traitement posent notamment problème lors du déménagement d'un bénéficiaire qui n'aura potentiellement plus droit à la même étendue d'assistance et souligne que la valorisation du travail préventif des offices sociaux permettra non seulement d'éviter que les personnes concernées glissent dans une situation de détresse

¹ Procès-verbal de la réunion du 20 mars 2019 de la Commission de la Famille et de l'Intégration, P.V. FAIN 04.

² <https://mfamigr.gouvernement.lu/dam-assets/publications/rapport-etude-analyse/offices-sociaux/Beneficiaires,-acteurs-et-prestations-des-offices-sociaux.pdf>.

aigüe, mais aussi d'épargner les moyens financiers de l'État en ce que le travail curatif des offices sociaux s'avère plus cher que le travail préventif. Il est également relevé que les assistants sociaux ne sont pas toujours en mesure de délivrer ce travail préventif en raison d'un manque de temps et par extension, d'un manque d'effectif.

Madame le Ministre Corinne Cahen fait mention de la satisfaction généralisée des bénéficiaires envers l'aide fournie par les assistants sociaux et souligne que trois quarts des personnes qui fréquentent les offices sociaux ne le font pas en vue d'obtenir un soutien financier.

Au sujet de la réticence des bénéficiaires potentiels de recourir à un office social, Monsieur Charles Marque (*déi gréng*) fait part de l'importance qu'il attribue à une sensibilisation populaire plus soutenue, s'exprime défavorablement concernant les divergences de traitement et relève qu'il est indispensable de revoir la distribution des effectifs entre les différents offices sociaux.

Madame le Ministre Corinne Cahen indique que la distribution du personnel est constamment revue et qu'elle n'a pas connaissance de difficultés quant à l'embauche de nouveaux assistants sociaux. L'oratrice souligne, de plus, l'importance de l'autonomie locale en ce que les communes sont en contact étroit avec leurs populations respectives.

En ce qui concerne la sensibilisation, l'oratrice note qu'il est peu opportun de confectionner un catalogue avec les différents aides et services pourvus par les offices sociaux en ce que celles-ci peuvent différer entre les diverses communes.

Le chercheur ajoute à cela qu'un moyen efficace de transmettre des informations serait de garnir les sites Internet des offices sociaux de plus de renseignements sur les aides et services proposés et qu'il faudra penser à rédiger ces textes en langue facile afin de promouvoir l'accessibilité des derniers.

Tout en réitérant les propos des autres intervenants au sujet de l'effectif et de l'accessibilité des informations, Monsieur Paul Galles (CSV) s'interroge sur l'opportunité d'intégrer l'indice socio-économique dans la détermination du personnel des offices sociaux et se demande si les heures d'ouvertures des offices sociaux s'avèrent adéquates. Il se demande, en outre, des sanctions afférentes au REVIS et de la conjugaison de celles-ci avec les missions de l'office social.

Le chercheur indique que les heures d'ouvertures ne posent généralement pas problème.

Madame le Ministre Corinne Cahen mentionne qu'il est procédé à un rapprochement entre les agents régionaux d'inclusion sociale (ci-après « ARIS ») et des offices sociaux de façon à ce que ceux-ci puissent plus aisément échanger des informations.

En ce qui concerne la réticence des bénéficiaires potentiels, Monsieur Yves Cruchten (LSAP) s'interroge sur le nombre de personnes qui finissent par ne pas s'adresser du tout à un office social et lamente la complexité du système de la sécurité sociale au Luxembourg, notamment pour ce qui est de l'échange des données entre les différents intervenants.

Madame le Ministre Corinne Cahen abonde dans le sens de Monsieur Yves Cruchten tout en soulignant que la protection des données pose obstacle à un libre échange des données entre les différents intervenants.

Monsieur Marc Spautz (CSV) se rallie aux propos tenus par les autres membres de la Commission de la Famille et de l'Intégration mettant l'accent sur la primordialité qu'il attribue

à ce que la distribution du personnel soit revue et adaptée en tenant compte des indicateurs socio-économiques plutôt que de la population.

Madame Joëlle Elvinger (DP) mentionne que la commune de Walferdange met un dossier contenant des renseignements ainsi que les formulaires nécessaires pour demander certaines aides à disposition des nouveaux résidents de la commune.

4. Divers

Aucun point divers n'est abordé.

Luxembourg, le 20 septembre 2021

Le Secrétaire-administrateur,
Noah Louis

Le Président de la Commission de la Famille
et de l'Intégration,
Max Hahn